

Bertrange, le 10 juin 2022

Fin des voitures thermiques neuves en 2035

Les instances européennes prennent un pari risqué

La généralisation des véhicules électriques neufs, voulue pour 2035 en Europe, se heurte des interrogations auxquelles les responsables politiques seraient bien inspirés de répondre. De son côté, l'Automobile Club du Luxembourg est prêt à accompagner les usagers dans cette nouvelle mobilité.

Les députés européens ont voté, mercredi 8 juin, la fin des ventes de voitures thermiques et hybrides neuves en 2035. De fait, seules les voitures et camionnettes ne rejetant pas de CO₂ à l'échappement (électrique à batterie et hydrogène par exemple) seront autorisées sur le marché du neuf en Europe. Une mesure-phare certes, mais aussi un parti pris risqué selon l'ACL.

Sans même évoquer la possibilité financière des Européens - particuliers comme professionnels - à s'équiper massivement de véhicules électriques alors que la question du pouvoir d'achat est sur toutes les lèvres, les capacités des réseaux électriques devront être renforcées, les infrastructures publiques de recharge devront suivre de même que l'approvisionnement en électricité « verte » dont la production est neutre en carbone.

Des questions sans réponse

Les seules sources renouvelables sont aujourd'hui hydrauliques, solaires, éoliennes, géothermiques ou marémotrices. Du fait de l'intermittence de ces énergies, il faudra inéluctablement faire appel à des méthodes de stockage d'énergie. Or, à l'heure actuelle, le gestionnaire du réseau luxembourgeois CREOS estime ne pas être responsable de ces installations de stockage. Au-delà des limites de puissance, la disponibilité de l'infrastructure de raccordement revêt une importance cruciale, en particulier pour le rechargement des flottes de véhicules.

De simples constats mais avec de nombreuses interrogations à la clé. Comment calculer aujourd'hui la puissance nécessaire pour un parc automobile qui n'existe pas encore ? Quelles bornes de recharge choisir : lentes, accélérées, rapides, intelligentes ? Comment gérer le problème brûlant des feux de batterie particulièrement difficiles à circonscrire ? Quelques questions parmi d'autres.

Si la propulsion électrique à batterie présente de nombreuses vertus, elle ne peut répondre à tous les besoins en matière de mobilité et de transport. Les transports par camionnette avec des délais à tenir (transport de médicaments, livraison de colis, etc.) ne peuvent fonctionner avec les temps de recharge imposés. De même, les flottes de véhicules qui doivent tourner 24h/24 et 7j/7 nécessitent des ajustements au risque de devoir dupliquer la flotte pour maintenir la continuité des services.

Accompagner, conseiller et rassurer les usagers

Investir dans les filières neutres en carbone adéquates telles que l'hydrogène, le carburant synthétique (eFuel) de même que le biocarburant permettrait de prolonger les moteurs thermiques pour assurer la transition vers le tout-électrique de manière sereine et parfaitement planifiée. Pour l'ACL, La transition vers une mobilité respectueuse de la planète est inéluctable, mais elle passe nécessairement par une stratégie à moyen et long terme. La décarbonisation de notre mobilité ne peut se résumer à une solution unique telle que la propulsion électrique à batterie. Il faut créer un cadre légal pour que des énergies alternatives puissent également éclore.

S'il apparaît plus que jamais urgent de sortir le Luxembourg et l'Europe des énergies fossiles, les États-membres ne doivent pas reproduire les mêmes erreurs et troquer une dépendance pour une autre. D'autant plus que les véhicules électriques réclament des matières premières spécifiques comme le lithium. Or, selon l'Agence Internationale de l'Énergie, les besoins pour ce métal rare pourraient être multipliés par six d'ici 2030.

L'ACL veut accompagner les usagers qui, en bout de chaîne, seront confrontés à de nouvelles façons d'envisager leur mobilité individuelle. L'ACL va accélérer le rythme de ses séances d'information publiques sur l'électromobilité dans les semaines et mois à venir. « Nos experts mettent déjà tout leur savoir-faire au service du public pour apporter des conseils éclairés sur la façon de se déplacer demain et vont poursuivre leur démarche en sens. L'ACL propose des solutions réalistes, pratiques et abordables en matière de mobilité tout en fournissant des services d'assistance et d'assurance afin de garantir la mobilité individuelle de tout un chacun », conclut le directeur de l'ACL, Jean-Claude Juchem.

Automobile Club du Luxembourg

Contact presse : Vania Henry - presse@acl.lu – 45 00 45-4052

À propos de l'ACL

Fondé en 1932, l'Automobile Club du Luxembourg (ACL) est une association de plus de 194 000 membres qui offre une assistance 24h/24 et 7j/7 au niveau de la mobilité (au Luxembourg et à l'international) et de l'habitation, des conseils et avantages, ainsi que des services de mobilité individuelle et sur mesure. Cette assistance est nominative ; quel que soit le moyen de locomotion utilisé (à pied, en vélo, en moto, en voiture, en camping-car, etc.), l'ACL intervient pour aider ses membres. En tant que 1^{er} club de mobilité au Luxembourg, l'ACL soutient le développement d'une mobilité globale durable et multimodale. L'ACL s'engage pour les droits et la défense des intérêts de ses membres dans le domaine de la mobilité dans tous ses aspects avec pour objectif de garantir et de promouvoir l'accès à la mobilité, sa qualité, le libre choix du moyen de transport et la sécurité de ses membres.

L'ACL est partenaire d'ARC Europe, réseau d'assistance routière constitué de plus de 40 grands clubs automobiles européens et de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), qui s'engage au niveau mondial dans les domaines sportifs, de la mobilité, de la durabilité et de la sécurité routière. L'ACL est également certifié ISO 9001: 2015. Pour en savoir plus : www.acl.lu